

BUREAU VERITAS
Certification



MANOSQUE ELECTRICITE AUTO

Attestation de capacité n° 294531

Délivrée en application de l'article R.453 du code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-106 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée DEVP0819156A, atteste que l'opérateur MANOSQUE ELECTRICITE AUTO dont l'établissement MANOSQUE ELECTRICITE AUTO de numéro SIRET : 40146352600012, dispose des capacités nécessaires pour effectuer

-Catégorie V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route

L'attestation de capacité est valide à partir du 01 juil. 2009, jusqu'au 01 juil. 2014. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes

Date : 01 juil. 2009

Bruno Labarre - Directeur Général

Bureau en charge de l'attestation de capacité :

Bureau Veritas Certification

BP 69 – Bat. C – 5 chemin du Jubin – 69574 DARDILLY Cedex



BUREAU
VERITAS